



Légende

Référentiel :

- Périmètre de la compétence assainissement du SILA
- ▬ Limites d'EPCI
- ▬ Limites communales
- ▬ Plan d'eau
- ▬ Cours d'eau

Règles de période de retour minimale à assurer :

- 20 ans
- 50 ans

Enjeu particulier justifiant une règle renforcée en amont :

- ▲ Camping
- ▲ Etablissement participant à la gestion de crise
- ▲ Etablissement accueillant un public particulièrement sensible
- ▲ Poste de transformation électrique

SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY

2_PR_CCCLA_1

Période de retour d'insuffisance à assurer

COMMUNES DU LAC D'ANNECY

CC des Sources du Lac d'Annecy

1:250 000

Version : 3 Approuvé par délibération du Comité Syndical du 30/09/2019

Date : 30/08/19 Le Président du SILA,

Réalisation : AS 19 rue du lac Saint-André Pierre BRUYERE

Validation : PC Savoie Technilac 73370 Le Bourget du Lac

